

**COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE SEIGNELAY - BRIENON
RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2015**

Sous la Présidence de Monsieur Thierry CORNIOT

Sont présents :

BEAUMONT : Romuald BENOÎT, Jean-Hervé ALLARD

BELLECHAUME : absent excusé

BRIENON S/ARMANÇON : Jean-Claude CARRA, Nadège DE BRUIN, Claude LEGRAND, Annie BASSET,
Eric COURSIMAULT, Anaïs BLANCHON-CHASSAGRANDE, Frédéric JUNOT

CHAMPLOST : Jean-Louis QUÉRET

CHEMILLY S/Y. : Martine DEBREUVE, Jean-Pierre TOURNOIS, Christian ROLLET

ESNON : Jean-Yves MOYSE

HAUTERIVE : Jean-Claude HENRIET

HÉRY : Chantal CHARBONNIER, Jack POTHERAT, Annick ROLLET, Patrick ROUSSELLE,

MERCY : Jean-Louis LEPRUN (arrivé à 19h30)

MT ST SULPICE : Jacky JUSSOT, Frédéric RUSCH

ORMOY : Chantal RATIVEAU, Rémy CLÉRIN (arrivé à 19h15)

PAROY EN OTHE : Lyliane MEIGNEN

SEIGNELAY : Céline CHANCY, Martine MICHEL

VENIZY : Sylvain QUOIRIN, Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jérôme BROCHARD à Céline CHANCY

Absents excusés : Christophe SEILLIEBERT, Bernard PAULMIER,
Christine DELAGNEAU remplacée par son suppléant

Secrétaire de séance : Martine MICHEL

ORDRE DU JOUR

Le Président prend la parole et demande l'approbation du dernier compte-rendu :

- pas d'observation.

Arrivée de M. CLÉRIN à 19h15.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

*** Création d'une nouvelle Commission « Développement économique - Innovation »**

Suite à la demande de M. LEGRAND de séparer les finances et le développement économique, le Président demande aux élus leur avis :

M. QUOIRIN demande quelle est l'utilité du mot « innovation ».

Face à cette interrogation, le Président précise qu'il est possible de garder uniquement le « développement économique », ce qui englobe tout.

Le Conseil délibère et vote (30 voix pour et 1 opposition). Il approuve le maintien du nom.

Les représentants devront se faire connaître par l'envoi d'un courriel.

Arrivée de M. LEPRUN à 19h30.

PERSONNEL

*** Régime indemnitaire - Année 2015**

Copie remise du modèle de délibération aux Conseillers Communautaires sur :

- **IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité**
- **IHTS : Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires**
- **IEMP : Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture**

Le Président demande aux Conseillers Communautaires l'adoption du régime indemnitaire qui est renouvelé tous les ans pour le personnel communautaire. En fonction du vote, une enveloppe globale sera fixée par la commission finances et le Président pourra attribuer les coefficients par grade individuellement.

Le Conseil délibère et vote (31 voix pour et 1 opposition).

PRIMES ATTRIBUÉES A PUÉRICULTRICE - RAM

*** Indemnité spéciale de sujétion et spécifique :**

Le Président informe les Conseillers Communautaires qu'il s'agit d'une régularisation du salaire de la personne embauchée pour le Relais des Assistantes Maternelles (RAM).

Cette personne a été embauchée en catégorie A, détachée pour 1 an. Son salaire a été budgétisé et cette prime permet le maintien de son salaire pour une reprise de la Fonction Publique Hospitalière.

Le Conseil délibère et vote (31 voix pour et 1 opposition).

PANNEAUX D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE

Le Président fait un rappel aux Conseillers Communautaires de l'historique concernant la demande de certaines communes de se regrouper pour l'achat de ces panneaux d'affichage.

Après vérification des statuts et avis de la Préfecture, la Communauté de Communes a la compétence nécessaire et n'a pas besoin de prendre la compétence Techniques de l'Information et de la Communication (TIC). En revanche elle a l'obligation de prendre en charge la globalité à 100 % de l'achat de 14 panneaux.

Ce qui représente une dépense de : $115\text{€}/\text{panneau}/\text{mois} \times 14 = 1\,610\text{€}/\text{mois}$, soit $19\,320\text{€}/\text{an}$.

M. QUOIRIN demande qu'une lettre soit adressée à la Préfecture.

Le Président affirme que cette réponse est surprenante : soit prendre toutes les communes du territoire, soit ne rien faire.

M. CARRA demande s'il est possible de mutualiser.

Mme MEIGNEN demande un dédommagement pour les communes qui ne veulent pas du service.

Le Conseil Communautaire ne délibère pas et espère que M. QUÉRET trouvera une solution de mutualisation.

CONVENTION PARTENARIALE ET COFINANCEMENT - RAM LES PAPILLONS (CAF et C.G.)

Le Président passe la parole à Mme DEBREUVE, Vice-Présidente de la commission enfance. Elle présente le travail effectué sur le terrain par la personne en charge du RAM Les Papillons. Tout se passe très bien et il y a de bons contacts avec les assistantes maternelles.

La Vice-Présidente demande le vote de la convention partenariale avec la CAF et le Conseil Général afin d'obtenir les financements suivants :

24 078 € maximum accordé par la CAF et 6 728 € du C.G.

Durée de la convention 3 ans à compter du 3/10/2014 jusqu'au 31/12/2016.

Un rapport est à faire tous les ans ainsi que le budget prévisionnel.

Pour les déplacements, elle utilise son véhicule personnel, un véhicule adapté serait nécessaire pour transporter le petit matériel. Nous notons un souci pour trouver dans tous les villages des salles adaptées pour les jeunes enfants.

M. ALLARD fait remarquer que le RAM a un coût, mais c'est un soutien économique dans nos villages.

Le Conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité

DÉPENSES INVESTISSEMENT AVANT VOTE BUDGET PRINCIPAL 2015 (25 %)

* Autorisation dépenses investissement avant vote budget principal 2015 (25 %)

Le Président indique que des opérations budgétaires sont à réaliser avant le vote du budget principal 2015.

Les écritures à passer sur le B.P. 2015 sont de : $437\,520 \times 25\% = 109\,380 \text{ €}$

Le montant des dépenses d'investissement 2014 s'élève à : 437 520 €

M. ALLARD précise qu'il est possible de faire des restes à réaliser (RAR) sur les dépenses engagés par rapport à l'année précédente. Les 25% supplémentaires permettent de payer les factures d'urgence, il n'y a jamais eu aucun souci.

Le Conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR ACHAT LOGICIEL REDEVANCE INCITATIVE

Le Président passe la parole à M. LEPRUN, Vice-Président de la commission environnement - SPANC - déchets, pour la présentation de l'Appel d'offre en MAPA pour le logiciel de gestion de la redevance incitative, et la gestion des déchèteries par badges. Il s'agit d'un marché de 3 ans renouvelable 2 fois 1 an.

Trois entreprises ont répondu :

- ATPMG
- JVS
- TRADIM SAS (variante)

La plus performante, après étude par le maître d'œuvre TECTA, est la société TRADIM qui fera le travail en extranet. N'ayant pas de logiciel sur place tout passera par internet. Le site de BRIENON ayant une bonne couverture internet. Le stockage des données se fera sur le site TRADIM avec sauvegarde toutes les 3 heures.

Points forts :

- Facilité de maintenance pour dépannage
- Simplicité d'utilisation
- Possibilités d'informations par les habitants qui peuvent se connecter pour le suivi des collectes
- Informations transmises au collecteur et à notre service
- Gestion des incidents de collecte
- Collecteur travaillant sur ses camions avec le même logiciel
- Logiciel utilisé par le Tonnerrois

Le marché s'élève à 26 280 € TTC pour la gestion et la facturation de la collecte

25 608 € TTC pour la gestion des déchèteries par terminal et badge d'accès

M. LEPRUN précise que les badges présentés à la déchetterie seront valables pour les personnes qui ont les bacs. D'autre part, les enquêtes chez les particuliers sont finies, il restera les artisans, commerçants, restaurations collectives, maisons de retraite à voir. La commission environnement devra réfléchir également sur le mode de facturation.

Mme MEIGNEN insiste sur le fait que c'est le poids qui est juste, certaines personnes auraient préféré avoir une facturation exclusivement au poids et non au passage.

Le Président fait part des soucis de voisinage apparus dans les Communautés de Communes ayant adopté la redevance incitative au poids.

Le Conseil délibère et vote (31 voix pour et 1 opposition).

TRANSPORTS SCOLAIRES
PARTICIPATION COMMUNES HORS COMMUNAUTÉ 2014/2015

Le Président explique que les transports scolaires nécessitent la participation des communes hors-communauté avec un tarif de 5 € par enfant transporté, au nombre de 10.

Le Président demande la reconduction de ces conditions pour l'année 2014/2015.

Le Conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité

CIRCUIT ICAUNAIS 2015 - SUBVENTION

*** Présentation par M. BROYON**

Le Président présente le partenariat pour l'édition 2015 en indiquant qu'il ne s'agit pas d'une petite course, mais d'une épreuve d'envergure nationale et de haut niveau.

M. BROYON présente l'historique du Circuit Icaunais, démarrée en 1997, qui permet de former des jeunes par des éducateurs pour les mener auprès de toutes les sélections.

La 19^{ème} édition, c'est deux jours de courses avec deux étapes : la première du côté de ST- FLORENTIN et la deuxième le dimanche 21 juin 2015 à SEIGNELAY et BRIENON avec l'idée d'animer les communes par un contre-la-montre et une course en ligne, avec un mot d'ordre la sécurité.

Animation avec la caravane publicitaire qui peut faire un relais avec les écoles et des éducateurs

Il met en avant l'aspect touristique avec la venue de 25 équipes de Belgique et d'Allemagne et l'apport d'une clientèle aux hôtels et aux commerces.

Le budget global représente 55 000 €.

M. BROYON précise que dans la 1^{ère} quinzaine de mars, un courriel sera adressé à chaque commune pour une demande d'autorisation, signalisation de travaux et tout élément à signaler, avec une réponse au 6-7 avril afin de déposer la demande en Préfecture.

En cas de travaux et d'accident, c'est lui qui assure la sécurité, mais il y aura un repérage au préalable.

M. QUOIRIN souligne qu'il est important de bien communiquer.

M. BROYON répond qu'en matière de communication : le logo de la CCSB sera visible sur les maillots des coureurs, site internet sur www.circuiticaunais.fr, partenaires France Bleue, l'Yonne Républicaine, France 3 et un contact avec BFM TV.

Le Président demande aux Conseillers Communautaires le vote pour l'attribution de 5 000 € pour le soutien à cette manifestation.

Le Conseil délibère et vote (31 voix pour et 1 opposition).

PROJET SALLE DE SPECTACLE MODULABLE

*** Projet salle de spectacle modulable - Espace Culturel Michel GALABRU à BRIENON**

Le Président a demandé à M. PARMENTIER de revenir présenter son projet de salle modulable afin que les Conseillers Communautaires puissent se faire une idée.

Copie du document avait été remis aux Conseillers Communautaire.

Projet né il y a un an avec TV Diffusion dans le but de déménager et trouver plus de salles.

L'acteur Michel GALABRU s'est investi dans le projet.

Présentation du bâtiment de 3 unités de 110m² :

Unité A : 1 grand hall d'accueil, point pause, sanitaires (handicapés) et bureaux

Unité B : 1 plateau TV, local rangement, régie technique, loges (accès handicapés)

Unité C : salle de spectacle 196 places assises avec tribunes télescopiques, qui une fois repliées laissent la place pour 250 personnes debout et 200 assises + scène de 13 m² + écran enroulable + vidéo projecteur + local technique.

Dépenses : 1 million d'euros H.T. sans négociation, pour une superficie de 660 m² :

structure en fer : 200.000 € - maçonnerie JDS : 200.000 - Intérieur : 20.000 € - Plomberie chauffage cassettes chauffantes et vmc : 120 000 € - équipement cinéma, vidéo projecteur, chaîne sonore lumière spécifique scène et cinéma : 300.000 € - tribune télescopique : 10.000 € projection son : 100.000 € en 3 D société.

Il y a la possibilité d'une scène rétractable 130 m², ce qui augmente la capacité de la salle à 400 places assises et 490 debout.

Recettes : 1 million d'euros H.T. :

CNC (Centre National du Cinéma) : aide automatique de 25%, soit 250.000 €

Région pour espace culturel et cinéma : 200.000 €

Fond européen FEDER : 50.000 € en supplément

DETR accepté par le nouveau Préfet : 200.000 €

Département (soumis aux élections) : 100.000 € en jouant sur la partie scolaire

Art et Essai : 50.000 € forfait CNC avec obligation diffusion d'une séance/semaine art et essais.

2 Mécénats: 50.000 € de Michel GALABRU & 25.000 € de MICHOU (leurs seules conditions : défalquer des impôts)

Avantages CCSB : 75.000 à 80.000 € à récupérer, car ensuite la CCSB sera propriétaire

Recettes par les billets d'entrée à 7 € et location de salle.

Pas d'achat de films, accès gratuit ou réduit pour les scolaires.

Sécurisation par un bail (ou DSP) et une convention.

Le budget prévisionnel de fonctionnement prévoit :

Dépenses = 187.208 € et en Recettes = 239.400 €.

Le Président ajoute que ce projet est très attirant en raison du déficit de salles dans le secteur et si notre participation s'élevait à 80 000 €. Mais avant de s'engager, il serait préférable d'étudier tout ce qui a été présenté avec un petit groupe de travail pour vérifier les montants et à l'issue seulement de prendre une décision.

M. ALLARD est surpris que les 1 million d'euros englobent toutes les dépenses y compris le maître d'oeuvre.

M. CARRA précise que l'implantation peut se faire à BRIENON, grand terrain au-dessus de chez Charlatte sur le terrain qui appartient à la commune. Et si le projet est retenu, une demande DETR est à faire rapidement. Il précise qu'il est très favorable à ce projet et que la commune de BRIENON peut faire un effort très significatif.

Les volontaires pour la commission de travail sont : Céline CHANCY, Sylvain QUOIRIN, Jean-Claude CARRA, Jean-Louis QUÉRET, Claude LEGRAND, Jacky JUSSOT et Christian ROLLET.

Le Conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité l'étude de ce projet, avec prise de décision finale à l'issue du verdict de la commission ci-dessus nommée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Le Président remercie de sa présence Mme Christine RUAUD, la nouvelle Directrice Générale des Services, embauchée à la CCSB, qui commence le 2 mars. Par ses grandes qualités, elle va apporter une veille juridique et son aide pour l'organisation et la gestion des services.

* M. COURSIMAULT parle du spectacle théâtral « Le Magicien d'Oz » de la compagnie OXYMORE présenté à plus de 900 enfants en 3 séances à SEIGNELAY et à BRIENON. Il tient à remercier la secrétaire, Nadine RICHARD pour son aide dans l'organisation des transports.

* Rappel de la réunion le 5 mars : 14 h Eclairage public avec EDF et 16 h Finances

* Voirie :

M. CARRA répond à M. RUSCH sur la question de la future déviation de BRIENON, cette voie communautaire avec passage de camions, se fera en 2 étapes avec une échéance rue du Boutoir de 5 à 6 ans.

M. QUOIRIN informe du mécontentement concernant la prestation voirie sur la commune de VENIZY. Il demande d'être plus ferme sur les prochaines prestations.

M. POTHERAT parle d'un ECF de mauvaise préparation pour les accotements à HÉRY.

M. RUSCH, Vice-Président en charge de la voirie, explique qu'il y a possibilité désormais de suivre les travaux systématiquement. Il a demandé au bureau d'étude un meilleur compactage du gravillonnage. Les travaux reprendront après les aléas climatiques.

* M. ALLARD rappelle la loi ALUR rendra caduque les POS d'ici 3 à 4 ans, les communes concernées devront passer en PLU et demande ce que va faire la CCSB sur la compétence urbanisme.

M. CARRA ajoute qu'au 1^{er} juillet, les EPCI de plus de 1 000 habitants devront instaurer, soit leur propre service urbanisme, soit le déléguer à une autre communauté. Il faudra prendre une décision.

* M. CARRA parle d'un problème d'ordures ménagères à BRIENON. Il fait la lecture d'un courrier de mécontentement.

M. LEPRUN reconnaît qu'il y a un souci dans la rue Benoit, où les véhicules sont garés à contre sens en se décalant et empêchent le passage des éboueurs.

Il faudra donc revoir ce souci avec notre prestataire la COVED.

* Mme DEBREUVE rappelle aux élus de bien penser à remplir les documents demandés par le Centre de Gestion (Cdg89) et demander l'avis de celui-ci.

Elle informe également de la possibilité d'une visite au Sénat.

Séance levée à : 21 H 55.